

AKKADIAN PARTNERS N'ENTEND PAS PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ERYTECH DU 23 JUIN 2023 TANT QUE L'EXPERTISE JUDICIAIRE SUR LA PARITÉ DE FUSION N'AURA PAS ÉTÉ RENDUE

Paris – 21 juin 2023 – 18h00 – Akkadian Partners SA (« Akkadian ») entend respecter le choix du Juge des Référés qui a nommé le 14 juin 2023 un expert judiciaire pour donner son avis sur la parité de fusion retenue par Erytech et Pherecydes, après avoir constaté que le rapport d'expertise du Cabinet Abergel & Associés soulevait des questions pertinentes et légitimes sur la valeur réelle de chacune de ces deux sociétés.

De ce fait, Akkadian apportera son concours à l'expertise judiciaire et se pliera aux conclusions de l'expert judiciaire.

Il convient de rappeler que certains actionnaires de Pherecydes ont reçu des actions Erytech, en rémunération de leur apport en nature d'actions Pherecydes, en date du 15 mai 2023 (cf. communiqué de presse d'Erytech du 16 mai 2023), sur la base de la parité de fusion à 50/50 retenue par les organes de direction de Pherecydes et d'Erytech, exclusivement dans le but d'obtenir un vote favorable en faveur de la fusion.

Ces actionnaires, qui représentent 9,09% du capital social et 8,71% des droits de vote d'Erytech sur la base de cette parité de fusion, seront des acteurs déterminants dans le vote des résolutions relatives à la fusion dans la mesure où, actionnaires de Pherecydes, ils ont intérêt à ce que la fusion se fasse sur la base de cette parité, largement favorable à Pherecydes.

En effet, ce pourcentage de détention du capital et des droits de vote d'Erytech de ces actionnaires résulte directement de la parité de fusion, objet de l'expertise judiciaire : si l'expert judiciaire conteste la parité de fusion retenue, outre la question de l'annulation de la fusion et de la mise en cause corrélative de la responsabilité des dirigeants, le vote de la fusion lors de l'assemblée générale d'Erytech du 23 juin 2023 serait remis en cause puisque les droits de vote exercés par les actionnaires de Pherecydes - devenus actionnaires d'Erytech - devraient être recalculés nécessairement à la baisse, à un point tel que la fusion pourrait rétroactivement ne pas avoir été valablement votée.

Akkadian avait appelé Erytech à reporter le vote des résolutions relatives à la fusion (cf. communiqué de presse d'Akkadian du 15 juin 2023) afin d'assurer une cohérence entre la parité de fusion revue par l'expert judiciaire et la parité de fusion à soumettre à l'assemblée générale des actionnaire d'Erytech.

Erytech a maintenu le vote des résolutions relatives à la fusion lors de son assemblée générale du 23 juin 2023 alors pourtant qu'il n'y a aucune urgence à ce que la fusion se réalise à cette date, sauf pour Pherecydes et ses actionnaires qui veulent précipiter le vote sur la fusion et ont un intérêt à ne pas attendre le résultat de l'expertise judiciaire, compte tenu de la situation financière de Pherecydes, proche du dépôt de bilan.

Si le quorum requis pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire n'était pas atteint le 23 juin 2023, Erytech serait tenue de convoquer cette assemblée sur seconde convocation dans les jours ou semaines qui suivent, ce qui contribuerait à rapprocher Pherecydes du dépôt de bilan et démontrerait indiscutablement que la parité de fusion à 50/50 n'est pas fondée.

Dans cette perspective, Akkadian n'entend donc pas participer à l'assemblée générale d'Erytech du 23 juin 2023 appelée à voter sur la fusion absorption de Pherecydes par Erytech tant que l'expertise judiciaire sur la parité de fusion n'aura pas été rendue et appelle les actionnaires d'Erytech à exercer librement leur choix de ne pas participer à l'assemblée générale d'Erytech du 23 juin 2023 pour éviter une dilution massive de 50% de leur participation dans Erytech.

Akkadian précise, en tant que de besoin, qu'elle ne cherche pas à « déstabiliser Erytech » ni à « désinformer le marché » mais bien au contraire à préserver la valeur d'Erytech et à éclairer le marché sur cette valeur (i) en invitant les actionnaires d'Erytech, arguments à l'appui, à rejeter une fusion destructrice de valeur et dilutive pour les actionnaires d'Erytech et (ii) en contestant judiciairement les opérations organisées par Erytech pour parvenir à ses fins.

A propos d'Akkadian Partners

Akkadian Partners gère un fonds multi-stratégique avec une majorité de ses investissements dans le secteur de la Santé. Le fonds gère des participations dans plusieurs sociétés pharmaceutiques et de bio-technologie aux Etats Unis et en Europe. Akkadian investit l'argent de ses managers ainsi que celui de ses investisseurs, qui incluent des « Family Offices » et des « Ultra High Net Worth Investors ».

Plus d'informations : Akkadianpartnersfunds.com
Sauvererytech.com

Contacts :

Akkadian Partners

contact@akkadianpartnersfunds.com

Agence Calyptus

Céline Bruggeman/Mathieu Calleux

+33 (0)1 53 65 37 90 / 37 91

akkadian@calyptus.net